



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 20 - FEVRIER 2012

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2012006-0020 - Arrêté n ° 20122006-007/ DT75 Portant modification de l'arrêté préfectoral n °2010-467 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Evin, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile- de- France.....	1
---	---



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012006-0020

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 06 Janvier 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° 20122006-007/ DT75 Portant modification de l'arrêté préfectoral n °2010-467 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Evin, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile- de- France



PREFET DE REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

ARRÊTÉ N° 2012006-0007/DT75

portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2010-467 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la santé publique

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 43-13° ;

Vu le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de M. Daniel CANEPA en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-467 du 10 mai 2010 ;

Vu la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé désignant M. Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2010-467 du 10 mai 2010 est modifié comme suit :

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude EVIN, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée à M. Rodolphe DUMOULIN délégué territorial de Paris de l'ARS d'Ile-de-France.

Article 2 : l'article 3 de l'arrêté préfectoral sus visé est modifié comme suit :

- En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude EVIN et de M. Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée à Mme le Dr Catherine BERNARD, déléguée territoriale adjointe de Paris.

Article 3 : l'article 4 de l'arrêté préfectoral sus visé est modifié comme suit :

- en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude EVIN, de Monsieur Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris de l'ARS Ile-de-France, de Mme le Dr Catherine BERNARD déléguée territoriale adjointe de Paris, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée, à Mme Aude BOUCOMONT, responsable du pôle offre de soins et médico sociale.

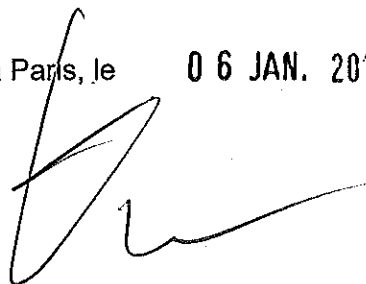
- en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude EVIN, de Monsieur Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris, de Mme le Dr Catherine BERNARD déléguée territoriale adjointe de Paris et de madame Aude BOUCOMONT, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives à :

- Mme Christel ROUGY, ingénieure de génie sanitaire
- M. Laurent HENOT, ingénieur d'études sanitaires
- Mme Marie-Jeanne BODIN-SAFFRAY, ingénieure d'études sanitaires
- M. Rodrigue LETORT, ingénieur d'études sanitaires

Article 4 : le présent arrêté abroge l'arrêté N°2011-286-0004.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr et affiché dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé et de sa délégation territoriale de Paris.

Fait à Paris, le 06 JAN. 2012



Daniel CANEPA